



Genève, le 28 mars 2025

Chers parents,

Voici les formulaires d'inscription pour l'année 2025-2026.

Si vous désirez inscrire votre enfant pour l'année scolaire suivante, merci de remplir les formulaires ci-joints.

Les frais d'inscription d'une année à l'autre s'élèvent à 350.- CHF.

Veuillez prendre note des tarifs pour l'année 2025-2026.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à l'école, nous vous prions d'agréer, chers parents, nos salutations les meilleures.

L'équipe Montessori Rive Droite



CONDITIONS GÉNÉRALES 2025-2026

1. INSCRIPTION

L'enfant est inscrit pour une année scolaire de dix mois et une semaine, soit de fin août à fin juin de l'année suivante.

Le contrat est conclu lorsque le répondant légal a signé la formule d'inscription et réglé la taxe d'inscription de CHF 350.--, ainsi que les frais d'écologie du mois de septembre (incluant fin août). En cas de désistement ce versement ne pourra pas être remboursé.

En cas d'inscription pendant l'année scolaire, l'écologie est facturé pour le mois complet au cours duquel l'enfant est annoncé.

2. FOURNITURES SCOLAIRES ET MATÉRIEL

Une somme de CHF 350.-- par année est perçue pour couvrir tous les frais de matériel, photocopies etc. Ce montant est à payer lors de la dernière semaine d'août.

3. ASSURANCE

Chaque enfant doit être assuré contre la maladie, les accidents et pour la responsabilité civile.

4. SANTE

Pour la bonne marche de l'école, les parents sont priés d'annoncer les absences le matin, (entre 08h15 et 08h45).

Ayez la gentillesse de nous avertir aussitôt qu'un enfant est atteint d'une maladie contagieuse afin de nous permettre d'en aviser les autres parents.

En cas d'affection pouvant perturber l'activité de l'école (grippe, grippe intestinale etc.), les parents sont priés de garder l'enfant à la maison. La reprise de l'école pourra se faire après 24 heures sans fièvre et symptômes.

5. REPAS

Les enfants qui fréquentent l'école toute la journée, dont le domicile est éloigné de l'école ou dont les parents travaillent, ont la possibilité de manger un repas chaud à l'école. Les repas sont facturés en plus de l'écologie et payable en une fois avec les premiers frais d'écologie.

6. PARASCOLAIRE

Les enfants qui fréquentent l'école toute la journée, dont le domicile est éloigné de l'école ou dont les parents travaillent, ont la possibilité de rester au parascolaire jusqu'à 18h maximum. Les frais de parascolaire sont facturés à part et payables mensuellement en début de mois.

7. RELATIONS

Madame Lintanff et Madame Favier-Bosson se tiennent à la disposition des parents pour les informer de l'évolution de la situation de leur enfant au cours de l'année. Veuillez prendre contact avec elles par téléphone (le matin entre 08h15 et 08h45), ou par email.

8. TARIFS : Voir page tarifs et procédures administratives.

9. DIVERS

Chaque enfant apportera une paire de pantoufles qui restera à l'école. En cas de mauvais temps, afin de permettre d'éventuelles activités à l'extérieur, n'oubliez pas d'habiller votre enfant en conséquence (bottes, ciré...). Pour certaines activités, nous vous prions de nous fournir 3 photographies récentes de votre enfant au début de l'année scolaire.

10. CONDITIONS ET RÉSILIATION DU CONTRAT

Les enfants sont inscrits pour l'année scolaire entière. Il ne peut être prévu de réduction en cas d'absence ou de départ en cours d'année.

Toutefois en cas de force majeure, les parents payeront l'écologie pour le trimestre en cours. Si l'écologie avait déjà été payé pour l'année, la différence leur serait remboursée.

Le droit de l'école d'exiger le départ d'un enfant pour justes motifs demeure réservé.

La taxe d'inscription et l'écologie du mois de septembre restent acquis à l'école dès l'inscription de l'enfant.

J'ai pris connaissance des conditions générales et atteste par ma signature ma solvabilité financière.

Lieu :

Date :

Signature mère : Signature père.....



Les Horaires 2025-2026

Section jardin d'enfants 3 ans

Cette section est réservée aux enfants de 3 ans et offre le choix entre 2 horaires possibles :

- soit 4 matinées de **8h30 à 11h30** (les lundis, mardis, jeudis et vendredis)
- soit 4 matinées de **8h30 à 13h00** (avec repas)
- soit 4 journées complètes si l'enfant ne fait plus de sieste.

Section 1^{ère} primaire (harmos) 4-5 ans

Cette section est réservée aux enfants de 4 ans. Les horaires sont les suivants :

- 5 matinées de **8h30 à 11h30**, et 4 après-midi de **13h30 à 15h30** (les lundis, mardis, jeudis, et vendredis).
- Le mercredi l'école se termine à **11h 30**. Il n'y pas de cantine le mercredi.

Section 2^{ème} primaire (harmos) 5-6 ans

Cette section est réservée aux enfants de 5 ans. Les horaires sont les suivants :

- 5 matinées de **8h30 à 11h30**, et 4 après-midi de **13h30 à 15h30** (les lundis, mardis, jeudis, et vendredis).
- Le mercredi l'école se termine à **11h 30**. Il n'y pas de cantine le mercredi.

Section 3^{ème} primaire (harmos) 6-7 ans

- 5 matinées de **8h15 à 11h30**, et 4 après-midi de **13h30 à 15h30** (les lundis, mardis, jeudis et vendredis).



Tarifs et procédures administratives

	Tarif mensuel	Tarif trimestriel			Tarif annuel
		20 août	1 ^{er} janvier	1 ^{er} avril	
Jardin d'enfant 4 matins	815	3260	2445	2445	8 150
Jardin d'enfant 4 matins jusqu'à 13h	855	3420	2565	2565	8 550
Jardin d'enfant 4 journée complètes	1100	4400	3 300	3 300	11 000
1 ^{ere} Primaire – 4 ans Journées complètes	1200	4 800	3 600	3 600	12 000
2 ^{ème} Primaire – 5 ans Journées complètes	1200	4 800	3 600	3 600	12 000
3 ^{ème} primaire – 6 ans Journées complètes	1200	4 800	3 600	3 600	12 000

Tarifs en francs suisse – CHF.

Jardin d'enfants : après-midis supplémentaires, 120.-CHF/mois et par après-midi

Parascolaire : 350.-CHF/ mois pour les 4 après-midi

Ou 100.-CHF /mois et par après-midi

Les frais de parascolaire sont payables au 1^{er} de chaque mois.

Frais de scolarité

Les frais de scolarité sont payables à l'avance :

- Soit mensuellement sur 10 mois (au premier de chaque mois)
- Soit trimestriellement (20 août, 1^{er} janvier, 1^{er} avril)
- Les frais de repas ne sont pas inclus dans les frais de scolarité. Les repas se paient annuellement avant le 20 août. (17CHF par repas)

Les enfants sont inscrits pour l'année scolaire entière. Il ne peut être prévu de réduction en cas d'absence, de maladie ou de départ en cours d'année.



BULLETIN D'INSCRIPTION 2025-2026

Nom de l'enfant : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Nationalité/ canton d'origine : _____

Nom du père : _____ Profession : _____

Nom de la mère : _____ Profession : _____

Adresse des parents: _____

Tel. privé: _____ e-mail: _____

Portable mère : _____

Portable père : _____ e-mail : _____

J'INSCRIS MON ENFANT:

- ☐ jardin d'enfant 3-4 ans
- ☐ 1^{ère} primaire (harmos) 4-5 ans
- ☐ 2^{ème} primaire (harmos) 5-6 ans
- ☐ 3^{ème} primaire (harmos) 6-7 ans

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin			L'école se termine à 11h 30		
Jusqu' à 13h 00 avec repas			Pas de cantine		
Après-midi 15h30			////////////////////		
Parascolaire 15h30-18h			////////////////////		

Date d'entrée à l'école Montessori: _____

Mode de paiement:

- ☐ Mensuel sur 10 mois, au 1^{er} de chaque mois
- ☐ Trimestriel (20 août, 1^{er} janvier, 1^{er} avril)
- ☐ Annuel (au 20 août)

ADMISSION EN CLASSE

Classe: _____

Dernière école suivie: _____ Degré: _____

(Veuillez joindre une photocopie du dernier bulletin scolaire)

Langue maternelle: _____

Autres langues maîtrisées: _____

Remarques sur le caractère et le comportement: _____

Nom de l'assurance maladie et accidents: _____

SANTE:

Mon enfant est en bonne santé _____ oui _____ ou _____

Points à surveiller: _____

Maladies: _____

Allergies : _____

Thérapies en cours _____

En cas d'urgence, vers quel hôpital souhaiteriez-vous que votre enfant soit dirigé?

☐ Pédiatrie HUG

☐ Autres: _____

**Le soussigné accepte les conditions énoncées dans les « conditions générales »
et atteste par sa signature sa solvabilité financière.**

Lieu et Date: _____

Signature mère : _____ Signature père : _____